

Mairie de VERCHAIX

1 place de la Mairie
74440 VERCHAIX
Tél: 04.50.90.11.24



Compte-rendu n°2020-02 Conseil Municipal du 23 mai 2020 à 10h30

L'an **deux mil vingt**, le **23** du mois de **mai**, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, conformément à l'article 9 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020. La séance s'est tenue en présence du public mais, afin de respecter les gestes barrières liés à l'épidémie de covid-19, le nombre maximal de personnes autorisées à assister à la réunion a été fixé à cinq.

Date de convocation du Conseil Municipal: 18 mai 2020

Nombre de Conseillers en exercice: 15

Présents: MULATIER Antoine, MULATIER Stéphane, LAUDIGEIS Christelle, GRENÊCHE Mickaël, BOURHIS Marine, RIONDEL Sabine, CLARET Amandine, PISTIAUX Patricia, JOUAULT Sylvie, VAUDEY Joël, ROUILLER-MARTIN Pascal, MORIO Daniel, ZOBEL Jean-Paul.

Absentes excusées: BEERENS Laura (pouvoir à VAUDEY Joël), MADROUX Maria (pouvoir à PISTIAUX Patricia)

Ordre du Jour :

1. Election du Maire
2. Fixation du nombre d'adjoints au Maire
3. Election des adjoints au Maire
4. Lecture de la Charte de l'élu local
5. Fixation des indemnités des élus
6. Constitution des commissions communales
7. Fixation du nombre et désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale, désignation des délégués au sein de l'Association Foncière Pastorale de Verchaix et de la commission d'Appel d'Offres
8. Désignation des représentants du conseil municipal au sein des établissements publics de coopération intercommunale et des organismes extérieurs
9. Questions diverses

Monsieur Joël VAUDEY, Maire sortant, fait l'appel des conseillers municipaux nouvellement élus, les déclare installés dans leur fonction et passe la présidence au doyen d'âge, Monsieur Jean-Paul ZOBEL.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Antoine MULATIER

Désignation de deux assesseurs: Madame Sylvie JOUAULT et Monsieur Pascal ROUILLER-MARTIN

1) Election du Maire

Monsieur Joël VAUDEY est candidat au mandat de Maire.

Résultat du premier tour de scrutin:

Nombre de votants: 15

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote: 0

Nombre de suffrages déclarés nuls: 0

Nombre de suffrages blancs: 1

Nombre de suffrages exprimés: 14

Majorité absolue: 8

Monsieur Joël VAUDEY a obtenu 14 voix. Il obtient la majorité absolue.

Monsieur Joël VAUDEY est proclamé Maire et est immédiatement installé.

Monsieur Joël VAUDEY, Maire, prend la présidence de la séance.

2) Fixation du nombre d'adjoints au Maire

délibération n°D2020_0201

Monsieur le Maire rappelle qu'en application du Code Général des Collectivités Locales et notamment son article L2122-2, le Conseil Municipal détermine le nombre d'adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Il propose de fixer à QUATRE le nombre d'adjoints au Maire.

Accord à l'unanimité

3) Election des adjoints au Maire

Election du premier adjoint:

Monsieur Daniel MORIO est candidat au mandat de premier adjoint.

Résultat du premier tour de scrutin:

Nombre de votants: 15

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote: 0

Nombre de suffrages déclarés nuls: 0

Nombre de suffrages blancs: 1

Nombre de suffrages exprimés: 14

Majorité absolue: 8

Monsieur Daniel MORIO a obtenu 14 voix. Il obtient la majorité absolue.

Monsieur Daniel MORIO est proclamé premier adjoint et est immédiatement installé.

Election du deuxième adjoint:

Madame Sylvie JOUAULT est candidate au mandat de deuxième adjoint.

Résultat du premier tour de scrutin:

Nombre de votants: 15

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote: 0

Nombre de suffrages déclarés nuls: 0

Nombre de suffrages blancs: 1

Nombre de suffrages exprimés: 14

Majorité absolue: 8

Madame Sylvie JOUAULT a obtenu 14 voix. Elle obtient la majorité absolue.

Madame Sylvie JOUAULT est proclamée deuxième adjointe et est immédiatement installée.

Election du troisième adjoint:

Monsieur Jean-Paul ZOBEL est candidat au mandat de troisième adjoint.

Résultat du premier tour de scrutin:

Nombre de votants: 15
Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote: 0
Nombre de suffrages déclarés nuls: 0
Nombre de suffrages blancs: 1
Nombre de suffrages exprimés: 14
Majorité absolue: 8

Monsieur Jean-Paul ZOBEL a obtenu 14 voix. Il obtient la majorité absolue.

Monsieur Jean-Paul ZOBEL est proclamé troisième adjoint et est immédiatement installé.

Election du quatrième adjoint:

Monsieur Stéphane MULATIER est candidat au mandat de quatrième adjoint.

Résultat du premier tour de scrutin:

Nombre de votants: 15
Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote: 0
Nombre de suffrages déclarés nuls: 0
Nombre de suffrages blancs: 1
Nombre de suffrages exprimés: 14
Majorité absolue: 8

Monsieur Stéphane MULATIER a obtenu 14 voix. Il obtient la majorité absolue.

Monsieur Stéphane MULATIER est proclamé quatrième adjoint et est immédiatement installé.

4) Lecture de la Charte de l' élu local

Monsieur Joël VAUDEY donne lecture de la Charte de l' élu local.

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions

5) Fixation des indemnités des élus

délibération n°D2020_0202

Monsieur le Maire indique que l'article 92 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique revalorise les indemnités des maires et des adjoints des plus petites communes.

Ainsi les maires des communes de 500 à 999 habitants peuvent percevoir une indemnité égale à 40,30 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique au lieu de 31 % de ce montant avant l'entrée en application de la présente loi et les adjoints aux maires 10,7 % au lieu de 8,25 %.

Monsieur le Maire indique que peuvent également percevoir une indemnité les conseillers municipaux ayant reçu délégation du Maire.

Il propose de donner une délégation à deux conseillères municipales, Madame Patricia PISTIAUX et Madame Sabine RIONDEL.

Monsieur le Maire précise que les indemnités de fonction allouées aux élus doivent impérativement respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée de l'indemnité maximale du Maire et des indemnités maximales des quatre adjoints.

Il propose de fixer, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, les différents taux:

- pour le Maire: 38,25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- pour chacun des quatre adjoints: 8,60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- pour chacun des deux conseillers municipaux délégués: 5,20 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Soit

	indemnité brute mensuelle	indemnité nette mensuelle
Maire	1 487,70 €	1 178,25 €
Adjoint	334,49 €	289,33 €
Conseiller délégué	202,25 €	174,95 €

Accord à l'unanimité

Pour information: délégations des adjoints et conseillers délégués

Daniel MORIO, 1^{er} adjoint: urbanisme

Sylvie JOUAULT, 2^{ème} adjointe: affaires scolaires – communication

Jean-Paul ZOBEL, 3^{ème} adjoint: équipements touristiques et sportifs – nants et ruisseaux

Stéphane MULATIER, 4^{ème} adjoint: voirie, bâtiments communaux et travaux

Patricia PISTIAUX, conseillère déléguée: affaires sociales

Sabine RIONDEL, conseillère déléguée: environnement et développement durable

6) Constitution des commissions communales

délibération n°D2020_0203

Monsieur le Maire présente les différentes commissions communales

COMMISSIONS	RESPONSABLE	MEMBRES
FINANCES	Joël VAUDEY	Daniel MORIO Sylvie JOUAULT Jean-Paul ZOBEL Stéphane MULATIER Patricia PISTIAUX Sabine RIONDEL Mickaël GRENÊCHE Pascal ROUILLER-MARTIN
URBANISME	Daniel MORIO	Joël VAUDEY Sylvie JOUAULT Jean-Paul ZOBEL Sabine RIONDEL Antoine MULATIER Pascal ROUILLER-MARTIN

VOIRIE, TRAVAUX, BATIMENTS	Stéphane MULATIER	Joël VAUDEY Sylvie JOUAULT Jean-Paul ZOBEL Antoine MULATIER
RESSOURCES HUMAINES	Joël VAUDEY	Patricia PISTIAUX Marine BOURHIS Pascal ROUILLER-MARTIN
AFFAIRES SCOLAIRES	Sylvie JOUAULT	Christelle LAUDIGEOIS Maria MADROUX
AFFAIRES SOCIALES	Patricia PISTIAUX	Laura BEERENS Marine BOURHIS Pascal ROUILLER-MARTIN Maria MADROUX
ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE	Sabine RIONDEL	Joël VAUDEY Christelle LAUDIGEOIS Amandine CLARET Pascal ROUILLER-MARTIN
EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET SPORTIFS	Jean-Paul ZOBEL	Daniel MORIO Mickaël GRENÊCHE
NANTS ET RUISSEAUX	Jean-Paul ZOBEL Pascal ROUILLER-MARTIN	Joël VAUDEY Sabine RIONDEL Christelle LAUDIGEOIS Marine BOURHIS
COMMUNICATION	Sylvie JOUAULT	Joël VAUDEY Mickaël GRENÊCHE Laura BEERENS
CULTURE, JEUNESSE, SPORT, ASSOCIATIONS	Patricia PISTIAUX	Laura BEERENS Pascal ROUILLER-MARTIN
AGRICULTURE, MONTAGNE, FORETS	Stéphane MULATIER	Joël VAUDEY Sabine RIONDEL Antoine MULATIER Amandine CLARET

Le Maire est président de droit des commissions communales

Accord à l'unanimité

7) Fixation du nombre et désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale, désignation des délégués au sein de l'Association Foncière Pastorale de Verchaix et de la commission d'Appel d'Offres

✓ **Centre Communal d'Action Sociale**

délibération n°D2020_0204

Monsieur le Maire indique que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) anime l'action sociale de la commune. Il est dirigé par un conseil d'administration composé du Maire (Président du CCAS) et d'un nombre égal de membres élus et de membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Il propose de fixer à QUATRE le nombre de membres élus au sein du Conseil Municipal et de désigner:

- Patricia PISTIAUX
- Sabine RIONDEL
- Sylvie JOUAULT
- Marine BOURHIS

Accord à l'unanimité

✓ **Association Foncière Pastorale de Verchaix**

délibération n°D2020_0205

Monsieur le Maire indique que l'Association Foncière Pastorale (AFP) de Verchaix assure la création, l'entretien et la gestion des bâtiments à usage pastoral et leurs équipements, des dessertes, de l'alimentation en eau et la valorisation des pâturages. Elle regroupe les alpages des communes de Samoëns, des Gets et de Verchaix.

Il propose de désigner les délégués suivants:

- Joël VAUDEY
- Stéphane MULATIER
- Amandine CLARET

Accord à l'unanimité

✓ **Commission d'Appel d'Offres**

délibération n°D2020_0206

Monsieur le Maire indique que la commission d'Appel d'Offres (CAO) est chargée d'examiner les offres faites par les candidats à un marché public.

Son intervention n'est pas obligatoire pour l'attribution d'un marché dans le cadre d'une procédure adaptée (achats de fournitures et de services < 214 000 € et marchés de travaux < 5 350 000 €).

L'intervention de la CAO est obligatoire au-dessus de ces seuils et elle choisit le titulaire du marché.

Monsieur le Maire précise qu'une réunion de la CAO sera organisée pour chaque attribution d'un marché

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, elle est composée:

- du Maire
- de 3 membres titulaires
- de 3 membres suppléants

Monsieur le Maire propose de désigner:

Membres titulaires: Daniel MORIO
Jean-Paul ZOBEL
Stéphane MULATIER

Membres suppléants: Sylvie JOUAULT
Antoine MULATIER
Pascal ROUILLER-MARTIN

Accord à l'unanimité

8) Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des établissements publics de coopération intercommunale et des organismes extérieurs

délibérations n°D2020_0206 à D2020_0211

structure	membres	
SI de la Vallée du Haut-Giffre compétences: organisation des activités nordiques et entretien des sentiers	titulaires:	Daniel MORIO Pascal ROUILLER-MARTIN
	suppléants:	Christelle LAUDIGEOIS Amandine CLARET
SI des Montagnes du Giffre compétences: eau potable, assainissement, skibus	titulaires:	Joël VAUDEY Sabine RIONDEL
	suppléant:	Pascal ROUILLER-MARTIN

SIVM du Haut-Giffre compétences: contrat de rivière, transports scolaires dissolution prévue dans l'année	titulaires: Joël VAUDEY Jean-Paul ZOBEL suppléants: Patricia PISTIAUX Daniel MORIO
SYANE compétences: éclairage public, fibre optique	Daniel MORIO
Communes forestières	titulaire: Stéphane MULATIER suppléant: Antoine MULATIER
Correspondant défense	Joël VAUDEY
Conseil d'école	Sylvie JOUAULT

Accord à l'unanimité

9) Questions diverses

Joël VAUDEY

Prochaines réunions du conseil municipal:

Jeudi 11 juin à 20h: vote du budget

Jeudi 9 juillet à 20h

Fin de la réunion à 11h30.